



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Réduction du nombre de postes ouverts à l'internat en gynécologie médicale

Question écrite n° 7057

#### Texte de la question

M. Emmanuel Grégoire attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la diminution inquiétante du nombre de postes ouverts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves nationales classantes et plus largement sur les conséquences de cette décision pour l'accès aux soins des femmes. La gynécologie médicale est une spécialité médicale à part entière, distincte de la gynécologie-obstétrique. Elle permet une prise en charge personnalisée des femmes tout au long de leur vie en assurant un suivi global des problématiques gynécologiques : prévention, contraception, dépistage des cancers, traitement des IST, accompagnement de la ménopause, ou encore diagnostic et prise en charge de pathologies telles que l'endométriose. Elle joue également un rôle crucial dans l'accès à l'IVG, dont le droit est inscrit dans la Constitution. Cet acquis fondamental pour la santé des femmes est aujourd'hui remis en question. Le nombre de postes ouverts à l'internat en gynécologie médicale a été réduit, passant de 91 pour l'année 2023-2024 à seulement 79 pour l'année 2024-2025. Cette décision marque un net recul par rapport aux engagements précédents de sanctuariser cette spécialité. Le 4 décembre 2024, il a été avancé que cette réduction répondait à une baisse du nombre de candidats. Cet argument, qui reporte la responsabilité sur les étudiants, ne saurait justifier une telle décision dans un contexte de pénurie médicale généralisée. La baisse des candidatures ne doit pas servir de prétexte à la diminution de l'offre de formation, alors même que les besoins explosent. Ce recul est incompréhensible au regard des besoins exprimés par les femmes et des alertes répétées des professionnels de santé. Aujourd'hui, la situation se dégrade gravement : dans 11 départements, les femmes ne trouvent plus aucun gynécologue médical. Partout ailleurs, les délais s'allongent, les rendez-vous sont de plus en plus difficiles à obtenir, les patientes doivent se déplacer loin, parfois trop loin. Cela entraîne des retards de diagnostic, en particulier pour les cancers, une multiplication des IST, l'impossibilité de suivre certaines patientes après un cancer et un renoncement croissant aux soins. Les femmes ont besoin d'un nombre suffisant de spécialistes formés pour garantir un suivi complet, prévenir les maladies et permettre un accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur cette décision, compenser la baisse du nombre de postes et engager sans délai une revalorisation de la gynécologie médicale, indispensable à la santé de millions de femmes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Grégoire](#)

**Circonscription :** Paris (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7057

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [27 mai 2025](#), page 3830